

**UNITES CONSTITUTIVES
DU REFERENTIEL DE CERTIFICATION**

UNITE U 11

ETUDE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES EN ESTHETIQUE/COSMETIQUE - PARFUMERIE

L'unité concerne les savoirs

- S 1 Biologie humaine appliquée
- S 2 Méthodes et technologies
- S 3 Cadre organisationnel et réglementaire

UNITÉ U12

MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES

L'unité de "Mathématiques et sciences physiques" englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans les arrêtés du 9 mai 1995 modifiés relatifs aux programmes de mathématiques et aux programmes de sciences physiques applicables dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 11 du 15 juin 1995).

La partie **mathématiques** est constituée des éléments suivants :

secteur industriel :

- Activités numériques et graphiques, sauf b (I)
- Fonctions numériques (II)
- Activités géométriques (III)
- Activités statistiques (IV)

secteur tertiaire :

- Techniques mathématiques de gestion (IV)

La partie **sciences physiques** comprend les unités spécifiques suivantes :

en plus de la formation méthodologique de base,

unités spécifiques en physique :

- Électricité E2
- • Mécanique M4, M8
- Optique O2

-

unités spécifiques en chimie :

- Acide base C1
- Oxydo-réduction en solution C2
- Techniques instrumentales C7
- Alcanes C8
- Matériaux organiques : polyaddition C9
- Matériaux organiques : polycondensation C10
- Molécules du vivant C12

UNITÉ U13
TRAVAUX PRATIQUES DE SCIENCES PHYSIQUES

L'unité de "Travaux pratiques de sciences physiques" englobe l'ensemble des objectifs, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 9 mai 1995 modifié relatif aux programmes de sciences physiques des baccalauréats professionnels.

Elle concerne la formation méthodologique de base appliquée aux champs de la physique et de la chimie suivants :

- Électricité I (courant continu)
- Électricité II (courant alternatif sinusoïdal)
- Mécanique
- Acoustique
- Optique
- Chimie 1 (solutions aqueuses)
- Chimie II (chimie organique).

UNITE U21

	Savoirs associés	S1	S2	S3	S4
C	COMPETENCES				
C1.1	Rechercher, sélectionner et traiter les informations		X	X	X
C1.2	Transmettre des informations				
C1.3	Accueillir le (la) client(e) et assurer son suivi au cours de la prestation				
C1.4	Identifier les besoins du (de la) client(e)				
C2.1	Gérer les produits et les équipements (consommables, outillages, linge, matériels...)		X	X	X
C2.2	Planifier les activités		X	X	X
C2.3	Animer et encadrer le personnel		X	X	X
C2.4	Assurer le suivi de la clientèle				
C2.5	Participer à la gestion de l'entreprise		X	X	X
C3.1	Conseiller et vendre les services et les produits				
C3.2	Concevoir et mettre en œuvre des protocoles de soins esthétiques				
C3.3	Concevoir et réaliser des maquillages				
C3.4	Mettre en place et animer des actions de promotion de produits cosmétiques, de produits de parfumerie et de soins esthétiques				
C4.1	Apprécier le résultat d'un protocole, d'une technique de soins esthétiques				
C4.2	Evaluer la satisfaction de la clientèle				
C4.3	Evaluer le travail du personnel		X	X	X
C4.4	Mesurer l'impact d'une action de promotion, de formation				

Ce tableau précise les compétences et les savoirs technologiques associés à certifier dans l'épreuve (unité) concernée. D'autres compétences et savoirs sont mis en œuvre mais ils font l'objet d'une certification dans d'autres unités de l'examen

- S 1 Biologie humaine appliquée
- S 2 Méthodes et technologies
- S 3 Cadre organisationnel et réglementaire
- S 4 Gestion de l'entreprise

UNITE U. 31

C	Savoirs associés				
	COMPETENCES	S1	S2	S3	S4
C1.1	Rechercher, sélectionner et traiter les informations				
C1.2	Transmettre des informations	X	X	X	X
C1.3	Accueillir le (la) client(e) et assurer son suivi au cours de la prestation	X	X	X	X
C1.4	Identifier les besoins du (de la) client(e)	X	X	X	X
C2.1	Gérer les produits et les équipements (consommables, outillages, linge, matériels...)				
C2.2	Planifier les activités				
C2.3	Animer et encadrer le personnel				
C2.4	Assurer le suivi de la clientèle				
C2.5	Participer à la gestion de l'entreprise				
C3.1	Conseiller et vendre les services et les produits	X	X	X	X
C3.2	Concevoir et mettre en œuvre des protocoles de soins esthétiques				
C3.3	Concevoir et réaliser des maquillages				
C3.4	Mettre en place et animer des actions de promotion de produits cosmétiques, de produits de parfumerie et de soins esthétiques	X	X	X	X
C4.1	Apprécier le résultat d'un protocole, d'une technique de soins esthétiques				
C4.2	Evaluer la satisfaction de la clientèle	X	X	X	X
C4.3	Evaluer le travail du personnel				
C4.4	Mesurer l'impact d'une action de promotion, de formation	X	X	X	X

Ce tableau précise les compétences et les savoirs technologiques associés à certifier dans l'épreuve (unité) concernée. D'autres compétences et savoirs sont mis en œuvre mais ils font l'objet d'une certification dans d'autres unités de l'examen

- S 1 Biologie humaine appliquée
- S 2 Méthodes et technologies
- S 3 Cadre organisationnel et réglementaire
- S 4 Gestion de l'entreprise

UNITE U. 32

C	COMPETENCES	S1	S2	S3	S4
C1.1	Rechercher, sélectionner et traiter les informations				
C1.2	Transmettre des informations				
C1.3	Accueillir le (la) client(e) et assurer son suivi au cours de la prestation				
C1.4	Identifier les besoins du (de la) client(e)				
C2.1	Gérer les produits et les équipements (consommables, outillages, linge, matériels...)				
C2.2	Planifier les activités				
C2.3	Animer et encadrer le personnel				
C2.4	Assurer le suivi de la clientèle				
C2.5	Participer à la gestion de l'entreprise				
C3.1	Conseiller et vendre les services et les produits				
C3.2	Concevoir et mettre en œuvre des protocoles de soins esthétiques	X	X	X	X
C3.3	Concevoir et réaliser des maquillages				
C3.4	Mettre en place et animer des actions de promotion de produits cosmétiques, de produits de parfumerie et de soins esthétiques				
C4.1	Apprécier le résultat d'un protocole, d'une technique de soins esthétiques	X	X	X	X
C4.2	Evaluer la satisfaction de la clientèle				
C4.3	Evaluer le travail du personnel				
C4.4	Mesurer l'impact d'une action de promotion, de formation				

Ce tableau précise les compétences et les savoirs technologiques associés à certifier dans l'épreuve (unité) concernée. D'autres compétences et savoirs sont mis en œuvre mais ils font l'objet d'une certification dans d'autres unités de l'examen

- S 1 Biologie humaine appliquée
- S 2 Méthodes et technologies
- S 3 Cadre organisationnel et réglementaire
- S 4 Gestion de l'entreprise

C	Savoirs associés	S1	S2	S3	S4
	COMPETENCES				
C1.1	Rechercher, sélectionner et traiter les informations				
C1.2	Transmettre des informations				
C1.3	Accueillir le (la) client(e) et assurer son suivi au cours de la prestation				
C1.4	Identifier les besoins du (de la) client(e)				
C2.1	Gérer les produits et les équipements (consommables, outillages, linge, matériels...)				
C2.2	Planifier les activités				
C2.3	Animer et encadrer le personnel				
C2.4	Assurer le suivi de la clientèle				
C2.5	Participer à la gestion de l'entreprise				
C3.1	Conseiller et vendre les services et les produits				
C3.2	Concevoir et mettre en œuvre des protocoles de soins esthétiques				
C3.3	Concevoir et réaliser des maquillages	X	X	X	X
C3.4	Mettre en place et animer des actions de promotion de produits cosmétiques, de produits de parfumerie et de soins esthétiques				
C4.1	Apprécier le résultat d'un protocole, d'une technique de soins esthétiques				
C4.2	Evaluer la satisfaction de la clientèle				
C4.3	Evaluer le travail du personnel				
C4.4	Mesurer l'impact d'une action de promotion, de formation				

Ce tableau précise les compétences et les savoirs technologiques associés à certifier dans l'épreuve (unité) concernée. D'autres compétences et savoirs sont mis en œuvre mais ils font l'objet d'une certification dans d'autres unités de l'examen

- S.1 Biologie humaine appliquée
- S.2 Méthodes et technologies
- S.3 Cadre organisationnel et réglementaire
- S.4 Gestion de l'entreprise

**UNITE U4 (ÉPREUVE E4)
LANGUE VIVANTE**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 23 mars 1988 relatif aux programmes de langues vivantes étrangères des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO. n° 18 du 12 mai 1988).

**UNITÉ U51 (ÉPREUVE E5 / : SOUS-ÉPREUVE E51)
FRANÇAIS**

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs, contenus et capacités de l'enseignement du français dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (BO. n°11 du 15 juin 1995)

**UNITE U52 (ÉPREUVE E5 / : SOUS-ÉPREUVE E52)
HISTOIRE ET GEOGRAPHIE**

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (BO. n°11 du 15 juin 1995).

**UNITE U6 (ÉPREUVE E6)
EDUCATION ARTISTIQUE - ARTS APPLIQUES**

L'unité englobe l'ensemble des capacités et des compétences présentées par le programme - référentiel défini par l'annexe III de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant au baccalauréat professionnel.(B.O. n° 32 du 17 septembre 1987)

**UNITE U7 (ÉPREUVE E7)
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 25 septembre 2002 relatif au programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive pour les CAP, les BEP et les baccalauréats professionnels(B.O. n°³⁹ du 24 octobre 2002).

**UNITE FACULTATIVE UF1
ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE**

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

**UNITE FACULTATIVE UF2
ÉPREUVE FACULTATIVE D'HYGIÈNE - PRÉVENTION - SECOURISME**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés à l'annexe I de l'arrêté du 11 juillet 2000 relatif au programme d'hygiène - prévention - secourisme des classes préparant au baccalauréat professionnel.